

**Votre contact :**

Pierre FEUVRIER  
03.81.61.86.63  
directeur@fdc25.com  
Réf. : JMB/PF/HC/MS 2020.241

**Monsieur le Député**

**Frédéric BARBIER**  
49 Rue de Belfort  
25400 Audincourt

Gonsans, le 14/09/2020

**Objet : Votre soutien du RIP pour les animaux**

Monsieur le député,

Nous avons pris connaissance de votre soutien au Référendum d'Initiative partagée pour les animaux. A ce sujet, je me dois de vous exprimer ma profonde déception de vous voir partager les méthodes utilisées et prônées par les promoteurs de cette démarche dont les motivations me semblent bien éloignées des idées que vous semblez défendre.

Nous respectons votre point de vue mais ne le partageons pas. En effet, les propositions de loi associées au RIP sont susceptibles de générer des dérives que vous ne pouvez méconnaître. Ce référendum propose une approche démagogique de la relation Homme / animal, exclusivement basée sur l'émotion et l'information tronquée. Nous sommes extrêmement surpris du choix que vous avez fait de rallier une cause aussi clivante à l'égard de la ruralité.

Notre Fédération représente les 8 000 chasseurs du Doubs et leurs familles, 518 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), 43 Associations Intercommunales (AICA) et 190 sociétés de Chasse Privée.

La chasse constitue un tissu associatif dense et très actif, profondément ancré en milieu rural et contribuant au dynamisme de nos communes. Les représentants des associations de chasse sont d'ailleurs fortement impliqués au sein de leurs Conseils Municipaux. Ils entretiennent des liens étroits et précieux avec les habitants, les agriculteurs, les forestiers et autres acteurs ruraux.

Nous assistons actuellement à un débat sociétal relatif à l'animal, dans sa relation à l'Homme, dont certains préceptes, s'ils étaient mis en œuvre, pourraient mettre en grand danger des pans entiers de nos activités rurales. Ils modifieraient en profondeur les modes de vie et l'état d'esprit d'un tiers des citoyens français ayant fait le choix de vivre hors des zones urbanisées.

Le Référendum d'Initiative Partagée pour les Animaux et la proposition de loi n°3293 du 25 août 2020 visent à interdire certaines pratiques d'élevage, la présentation d'animaux dans les zoos et cirques, les activités équestres et cynophiles ainsi qu'à terme de nombreux modes de chasse...

Ces deux démarches provoquent des divisions importantes entre les partisans dogmatiques d'un bien-être animal extravagant répondant à une idéologie qui nie la place prépondérante

de l'être humain et les défenseurs de modes de vie ancrés dans nos terroirs qui souhaitent préserver leur conception de la relation à l'animal. Par ailleurs, ces divisions génèrent des altérations sociales se traduisant par des exactions de plus en plus virulentes à l'encontre des ruraux et des activités en relation avec l'animal (boucheries saccagées, animaux d'élevage enlevés, chalets de chasse incendiés, menaces de mort sur les réseaux sociaux...).

Soutenir ce RIP pour les animaux ou « les premières mesures » de la proposition de loi n°3293, c'est aussi soutenir un mouvement animaliste quelques fois violent et faire courir le risque d'une dictature de la pensée fondée sur une émotion désordonnée plutôt que sur la raison.

Nous souhaitons donc ainsi recueillir votre position sur ces différents sujets.

Persévérez-vous à soutenir le RIP pour les animaux ?

Soutiendrez-vous la proposition de loi n°3293, impactant la ruralité dans l'ensemble de ses composantes ?

Soutiendrez-vous les dispositions à venir s'inspirant des mêmes principes ?

Par votre positionnement, vous adressez un signal fort et engageant aux chasseurs et autres partenaires ruraux.

Dans l'attente de votre réponse, et d'une rencontre pour en débattre, je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération distinguée.

**Jean Maurice BOILLON**

***Président  
de la Fédération Départementale  
des Chasseurs du DOUBS***